

## Compte de résultat social (Normes Françaises)

(en millions d'Euros)	Annexe	2025	2024
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 311,1</b>	<b>1 417,5</b>
Production vendue	2.14 et 4.1	1 178,4	1 189,7
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 178,4</b>	<b>1 189,7</b>
Production stockée		0,2	0,4
Production immobilisée		10,6	7,9
Subventions		-	-
Reprises sur amortissements dépréciations et provisions	4.2	108,6	209,0
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0,6	-
Autres produits		12,7	10,5
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>1 305,4</b>	<b>1 360,8</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.3	486,3	500,3
Variation de stock	4.3	3,8	12,2
Autres achats et charges externes <sup>(1)</sup>	4.4	278,4	299,2
Impôts, taxes et versements assimilés	4.5	57,8	67,9
Salaires	4.6	137,2	156,9
Cotisations sociales	4.6	61,1	67,9
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements		125,5	112,3
- sur immobilisations : dotations aux dépréciations		90,3	100,5
- sur actifs circulants : dotations aux dépréciations		8,2	10,4
Dotations aux provisions		11,7	11,3
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		3,6	-
Autres charges	4.7	41,5	46,3
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5,7</b>	<b>56,7</b>
<b>Quote part de résultat sur opérations faites en commun</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		0,0	0,0
Perte supportée ou bénéfice transféré		0,0	0,0
<b>Produits financiers</b>		<b>293,0</b>	<b>259,5</b>
De participation <sup>(2)</sup>		159,0	241,2
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé <sup>(2)</sup>		0,0	0,0
Autres intérêts et produits assimilés <sup>(2)</sup>		0,3	0,6
Reprises sur dépréciations et provisions		131,8	15,8
Différences positives de change		1,8	1,9
Produits des cessions d'immobilisations financières		0,1	0,0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0,0	0,0

<b>Charges financières</b>	<b>-170,6</b>	<b>-88,0</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-19,0	-54,3
Intérêts et charges assimilées (3)	-31,6	-31,9
Différences négatives de change	-1,4	-1,7
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-0,1	0,0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-0,1	0,0
Autres charges financières	-118,4	-0,1
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>4,8</b>	<b>122,4</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>128,1</b>
<i>Produits exceptionnels</i>	7,7	<b>38,3</b>
<i>Charges exceptionnelles</i>	<b>-14,1</b>	<b>-12,8</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>4,9</b>	<b>-6,4</b>
Participation des salariés aux résultats	-5,2	-2,2
Impôt sur les bénéfices	4.10 et 4.11	2,4
<b>BÉNÉFICE OU Perte</b>		<b>118,9</b>
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées.	159,0	241,2
(3) Dont intérêts concernant les entités liées.	9,5	16,0

ACTIF (en millions d'euros)	Annexe	Brut	31.12.25	31.12.25	31.12.25	31.12.24
			Amortissements Dépréciations	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	2.2 et 3.2	<b>918,4</b>	<b>840,9</b>	<b>77,5</b>	<b>53,3</b>	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		876,9	840,3	36,6	37,6	
Autres immobilisations incorporelles		0,6	0,6	0,0	0,0	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		40,9	0,0	40,9	15,7	
<b>Immobilisations corporelles</b>	2.3 et 3.3	<b>205,4</b>	<b>144</b>	<b>61,4</b>	<b>64,2</b>	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		93,8	80,1	13,7	18,7	
Autres immobilisations corporelles		108,2	63,9	44,3	43,6	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		3,4	0,0	3,4	1,9	
<b>Immobilisations financières (1)</b>	2.4 et 3.4	<b>1049,1</b>	<b>16,4</b>	<b>1032,7</b>	<b>828,4</b>	
Participations		810,5	16,4	794,1	593,5	
Autres titres immobilisés		3,7	0,0	3,7	0,0	
Prêts		0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres immobilisations financières		234,9	0,0	234,9	234,9	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>2172,9</b>	<b>1001,3</b>	<b>1171,6</b>	<b>945,9</b>	
<b>Stocks et en cours</b>	2.5 et 3.5	<b>99,5</b>	<b>13,5</b>	<b>86,0</b>	<b>83,7</b>	
Matières premières et autres approvisionnements		96,2	13,5	82,7	80,6	
En cours de production		3,3	0,0	3,3	3,1	
Avances et acomptes versés sur commandes	2.6 et 3.6.1	51	0,0	51,0	63,9	
<b>Créances (2)</b>		<b>594,8</b>	<b>0,4</b>	<b>594,4</b>	<b>730,5</b>	
Créances clients et comptes rattachés	2.7 et 3.6.2	273,7	0,2	273,5	277,9	
Autres créances	3.6.3	321,1	0,2	320,9	452,6	
Charges constatées d'avance	3.7	10,0	0,0	10,0	9,4	
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	2.8 et 3.8	<b>5,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5,0</b>	<b>0,0</b>	
Actions propres		4,0	0,0	4,0	0,0	
Autres titres		1,0	0,0	1,0	0,0	
Disponibilités	2.9 et 3.8	655,5	19,2	636,3	707,8	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>1415,8</b>	<b>33,1</b>	<b>1382,7</b>	<b>1595,3</b>	
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif		0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF</b>		<b>3588,7</b>	<b>1034,4</b>	<b>2554,3</b>	<b>2541,2</b>	
(1) Dont à moins d'un an						
(2) Dont à moins d'un an				593,6	728,7	

<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Capital (dont versé 42,3)		42,3	42,2
Prime d'émission, de fusion et d'apport		23,0	21,1
<b>Réserves</b>		<b>775,5</b>	<b>775,5</b>
Réserve légale		4,3	4,3
Autres réserves		771,2	771,2
Report à nouveau		553,8	438,7
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)		118,9	241,7
Provisions réglementées	2.11	27,3	21,0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	3.9	<b>1540,8</b>	<b>1540,2</b>
Provisions pour risques		25,8	23,4
Provisions pour charges		13,0	12,0
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	2.13 et 3.10	<b>38,8</b>	<b>35,4</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers <sup>(2)</sup>		425,6	431,2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0,0	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		232,0	227,2
Dettes fiscales et sociales		156,6	164,0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		8,9	4,4
Autres dettes		150,4	136,5
Produits constatés d'avance	3.12	1,2	2,3
<b>TOTAL DES DETTES <sup>(1)</sup></b>	3.11	<b>974,7</b>	<b>965,6</b>
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		0,0	0,0
<b>TOTAL GENERAL DU PASSIF</b>		<b>2554,3</b>	<b>2541,2</b>

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

# ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014.

## Faits marquants

- **Souscription à l'augmentation de capital de Studio TF1**

En date du 18 juillet 2025, TF1 SA a souscrit en intégralité à l'augmentation de capital de sa filiale Studio TF1 pour un montant de 200,0 millions d'euros. Cette augmentation de capital résulte d'une compensation avec une avance en compte courant d'associé d'un montant de 150,0 millions d'euros et avec une créance de 50,0 millions d'euros au titre d'un prêt octroyé dans le cadre d'une convention de prêt relais. Au 31 décembre 2025, TF1 SA détient l'intégralité des titres de Studio TF1.

- **Fusion-absorption des filiales SPV et TF1 Marketing Services**

Durant l'exercice 2025, les filiales TF1 SPV et TF1 Marketing Services ont été absorbées par TF1 SA, générant un mali de fusion cumulé de 118,4 millions d'euros comptabilisé en résultat financier (cf paragraphe 4-8. Résultat financier). Une reprise de provision sur comptes courants a été effectuée en parallèle pour un montant de 103,0 millions d'euros (cf paragraphe 3-8. Valeurs mobilières de placement et disponibilités).

- **Actions propres**

Contrat de liquidité : à compter du 12 mai 2025, TF1 SA a confié à NATIXIS ODDO BHF la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (cf paragraphe 3-8. Valeurs mobilières de placement et disponibilités).

Rachat d'actions propres pour annulation : TF1 SA a acheté au cours de l'exercice 430 000 de ses propres actions pour un montant de 3,7 millions d'euros. Ces actions propres figurent en immobilisations financières au 31 décembre 2025, la réduction de capital n'ayant pas encore eu lieu (cf paragraphe 3-4. Immobilisations financières).

Rachat d'actions propres pour attribution aux dirigeants : dans le cadre de plans d'action de performance destinés à ses dirigeants, TF1 SA a acquis au cours de l'exercice 304 839 de ses propres actions pour un montant de 2,5 millions d'euros pour couvrir l'attribution d'actions gratuites (cf paragraphe 3-8. Valeurs mobilières de placement et disponibilités).

- **Contribution exceptionnelle d'impôt**

Le 14 février 2025, la loi de finances pour 2025 a été adoptée en France. Son impact sur l'année 2025 concerne la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France, pour laquelle une charge de 14,5 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes de TF1 SA (au titre du groupe fiscal).

## Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Comparabilité des comptes

### Changement de règlementation comptable

Le règlement ANC 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime le mécanisme des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences sur les principaux postes 2025 sont listées dans les notes de la présente annexe :

- 4-1. Chiffre d'affaires,
- 4-2. Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions,
- 4-9. Résultat exceptionnel.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et regroupements ont été opérés dans la colonne comparative 31 décembre 2024 entre des lignes du bilan et du compte de résultat pour respecter le nouveau format des états financiers.

Ainsi, dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles qui étaient précédemment scindées en droits audiovisuels et autres immobilisations incorporelles, sont désormais présentées en « Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires » et en « Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes »,
- les provisions qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges,
- la ligne Charges constatées d'avance figure désormais dans la rubrique Créances,
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations »,
- les produits et charges financiers qui étaient regroupés sur deux lignes « Produits financiers » et « Charges financières » sont désormais détaillés par poste,
- les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024, tels que publiés, figurent au paragraphe 7. Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

## **Immobilisations incorporelles**

### **Droits Audiovisuels**

Les droits audiovisuels comprennent :

- les parts de coproduction de fictions,
- les programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'antenne.

#### **2-2-1-1 Parts de coproduction de fictions**

Cette rubrique présente les acquisitions de parts de coproduction de fictions depuis la réglementation de 2015, réalisées en complément des acquisitions de droits de diffusion de certains programmes. Ces investissements permettent de détenir les éléments corporels et incorporels et notamment des droits d'exploitation desdits programmes.

Les versements de ces parts de coproduction sont constatés en immobilisations définitives à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où la période est ouverte pour les droits de diffusion acquis parallèlement. Les acomptes versés au titre des parts de coproduction qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours. Figurent également en immobilisations en cours le montant des œuvres littéraires préalables aux contrats de coproduction.

Les parts de coproduction sont amorties sur la durée prévisionnelle de leur exploitation. Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que les recettes prévisionnelles attendues sont inférieures à la valeur nette comptable.

Les parts de coproduction font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-11. Provisions réglementées.

#### **2-2-1-2 Programmes télévisuels**

Cette rubrique comprend les parts de coproduction de fictions résiduelles antérieures à la réglementation de 2015, ainsi que les parts de production d'autres programmes. Les programmes télévisuels sont portés en immobilisations incorporelles pour leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours à compter de la date de fin de tournage.

Les programmes sont amortis selon les mêmes règles que celles applicables aux stocks de programmes (cf. paragraphe 2-5. Stocks).

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de production ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programmes validées par la Direction. Les programmes télévisuels non encore diffusés font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-11. Provisions réglementées.

### **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué selon les modalités prévues au paragraphe 2-11. Provisions réglementées.

## **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	3 à 10 ans

## **Immobilisations financières**

### **Titres de participation**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais d'acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) ou de tout autre élément représentatif de la valeur réelle des titres détenus, telle que la méthode de la quote-part de situation nette. Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2-11. Provisions réglementées.

### **Autres titres immobilisés**

Sont comptabilisées en Autres titres immobilisés les actions propres en voie d'annulation pour leur coût d'acquisition majoré des frais d'acquisition. Aucune dépréciation éventuelle n'est constatée du fait de leur affectation explicite à une réduction de capital.

## **Stocks**

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient deux diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	<i>Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes</i>	Séries	<i>Films, téléfilms, dessins animés</i>	Autres programmes
- 1ère diffusion	80%	67%	50%	100%
- 2ème diffusion	20%	33%	50%	

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programmes validées par la Direction),
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadres), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

## Avances et acomptes

Les sommes versées sur les achats de droits de diffusion de programmes pour lesquels l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts ainsi que les sommes versées sur les parts de production de programmes télévisuels pour lesquelles le tournage n'est pas terminé à la date de clôture figurent dans cette rubrique. Ces acomptes peuvent faire l'objet d'une provision le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

## **Créances clients**

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances clients douteuses ou litigieuses font l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction de l'antériorité de la créance et de la situation financière du débiteur.

## **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont constituées d'actions propres et sont évaluées à leur coût d'acquisition majoré des frais d'acquisition.

TF1 SA détient des actions propres :

- dans le cadre d'un contrat de liquidité
- dans le cadre de la couverture des plans d'attribution d'actions de performance dont bénéficient certains collaborateurs.

Concernant les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire de ces actions propres, correspondant au cours moyen du dernier mois, est inférieure à leur coût d'acquisition.

Concernant les actions propres détenues à des fins de couverture des plans d'attribution d'actions de performance, une provision pour risques est comptabilisée correspondant à la sortie de ressources probable liée à l'obligation de remise d'actions aux dirigeants(cf note 2-13-2. Provisions pour risques)

## **Disponibilités**

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

## **Opérations en devises et écarts de conversion**

Les factures reçues et émises en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes/créances de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

La société comptabilise également un écart de conversion Actif ou Passif correspondant aux gains et pertes latents des couvertures de change se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties (cf. paragraphe 5-2-1. Couverture du risque de change).

Les écarts de conversion Actif ainsi obtenus font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

## **Provisions réglementées**

Cette rubrique comprend :

- les amortissements dérogatoires sur les parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage. Ces amortissements dérogatoires sont repris à la date de passage en immobilisation définitive pour les parts de coproduction et à la date de diffusion ou mise au rebut pour les programmes télévisuels.

Les amortissements dérogatoires mentionnés ci-dessus sont calculés selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

-	1 <sup>er</sup> mois	20%
-	2 <sup>ème</sup> mois	15%
-	3 <sup>ème</sup> au 9 <sup>ème</sup> mois	5%
-	10 <sup>ème</sup> au 24 <sup>ème</sup> mois	2%

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences, acquis jusqu'au 31 décembre 2016 ou créés, qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan,
- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

## **Instruments financiers**

Le Groupe utilise des instruments financiers de couverture pour limiter l'incidence des variations des taux d'intérêts et de change sur ses flux et, en tant que centrale de trésorerie du Groupe, pour couvrir les risques analogues de ses filiales (cf. paragraphe 5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture).

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

## **Provisions**

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'évènements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

## **Provisions pour charges : indemnités de fin de carrière**

Les employés de la société bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture.

Les salariés sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations de la société se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée en provisions pour risques et charges est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont enregistrés au compte de résultat. L'impact se situe au niveau du résultat d'exploitation sauf pour les intérêts relatifs au coût des services rendus comptabilisés en résultat financier.

## **Provisions pour risques**

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

Les provisions pour risques comprennent également les provisions liées aux plans d'attribution d'actions de performance destinées à couvrir la sortie de ressources probables correspondant à l'engagement de remise d'actions aux dirigeants. Elles font l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits, l'attribution définitive de ces actions étant subordonnée au fait que le bénéficiaire reste au service de la société pendant la période d'acquisition.

## Publicité

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Publicité) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

## Engagements hors bilan

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

## Notes sur le bilan

### Synthèse des immobilisations

Valeurs brutes (en millions d'euros)	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	790,7	137,0	(9,3)	918,4
Immobilisations corporelles	192,3	13,5	(0,4)	205,4
Immobilisations financières	845,8	204,5	(1,2)	1 049,1
<b>Total</b>	<b>1 828,8</b>	<b>355,0</b>	<b>(10,9)</b>	<b>2 172,9</b>

Amortissements (en millions d'euros)	Mode		01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
	Durée utilisation	amortissement				
Immobilisations incorporelles	(1)	(1)	533,8	109,3	(5,9)	637,2
Immobilisations corporelles	(2)	(2)	128,1	16,2	(0,3)	144,0
Immobilisations financières			0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>			<b>661,9</b>	<b>125,5</b>	<b>(6,2)</b>	<b>781,2</b>

(1) les durées d'utilisation et mode d'amortissement sont détaillés dans les paragraphes 2-2-1. Droits audiovisuels et 2-2-2. Autres immobilisations incorporelles

(2) les durées d'utilisation et mode d'amortissement sont détaillés dans les paragraphes 2-3. Immobilisations corporelles

Dépréciations (en millions d'euros)	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	203,6	90,3	(90,2)	203,7
Immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations financières	17,4	0,0	(1,0)	16,4
<b>Total</b>	<b>221,0</b>	<b>90,3</b>	<b>(91,2)</b>	<b>220,1</b>

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)		01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2025
Valeurs brutes						
Parts de coproduction de fictions		711,2	59,7	(2,8)	38,7	806,8
Parts de coproduction de fictions en cours		13,3	59,6		(38,7)	34,2
Programmes télévisuels		0,3	7,0	(6,5)		0,8
Logiciels		61,7	4,6		1,9	68,2
Autres immobilisations incorporelles		1,7				1,7
Immobilisations incorporelles en cours		2,5	6,1		(1,9)	6,7
<b>TOTAL</b>		<b>790,7</b>	<b>137,0</b>	<b>(9,3)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>918,4</b>
Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	01/01/2025	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Parts de coproduction de fictions	(1)	(1)	491,7	96,7	(0,5)	587,9
Programmes télévisuels	(1)	(1)	0,0	5,4	(5,4)	0,0
Logiciels	(2)	(2)	41,4	7,0		48,4
Autres immobilisations incorporelles	(2)	(2)	0,7	0,2		0,9
<b>TOTAL</b>			<b>533,8</b>	<b>109,3</b>	<b>(5,9)</b>	<b>637,2</b>
Dépréciations			01/01/2025	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Parts de coproduction de fictions			202,8	90,3	(90,2)	202,9
Programmes télévisuels			0,0			0,0
Autres immobilisations incorporelles			0,8			0,8
<b>TOTAL</b>			<b>203,6</b>	<b>90,3</b>	<b>(90,2)</b>	<b>0,0</b>
Valeurs nettes				<b>53,3</b>		<b>77,5</b>

(1) les durées d'utilisation et mode d'amortissement sont détaillés dans le paragraphe 2-2-1. Droits audiovisuels

(2) les durées d'utilisation et mode d'amortissement sont détaillés dans le paragraphe 2-2-2. Autres immobilisations incorporelles

Les engagements relatifs aux parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels pour les années à venir se ventilent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2025	Rappel 2024
Parts de coproduction de fictions	47,4	5,6		53,0	58,3
Programmes télévisuels		23,6		23,6	0,4

## Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)		01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2025
Valeurs brutes	Durée d'utilisation Mode d'amortissement					
Installations techniques et matériels		92,8	0,9	(0,1)	0,2	93,8
Autres immobilisations		97,6	9,8	(0,3)	1,1	108,2
Immobilisations en cours		1,9	2,8		(1,3)	3,4
<b>TOTAL</b>		<b>192,3</b>	<b>13,5</b>	<b>(0,4)</b>	<b>0,0</b>	<b>205,4</b>
Amortissements	Durée d'utilisation Mode d'amortissement	01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2025
Installations techniques et matériels	(1)	(1)	74,1	6,0	0,0	80,1
Autres immobilisations	(1)	(1)	54,0	10,2	(0,3)	63,9
<b>TOTAL</b>			<b>128,1</b>	<b>16,2</b>	<b>(0,3)</b>	<b>144,0</b>
Valeurs nettes			<b>64,2</b>			<b>61,4</b>

(1) les durées d'utilisation et mode d'amortissement sont détaillés dans le paragraphe 2-3. Immobilisations corporelles

## Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
- Titres de participation	610,9	200,8	(1,2)	810,5
- Mali de fusion	234,7			234,7
- Actions propres pour annulation (*)	0,0	3,7		3,7
- Dépôt garantie	0,2			0,2
<b>Total immobilisations financières brutes</b>	<b>845,8</b>	<b>204,5</b>	<b>(1,2)</b>	<b>1 049,1</b>
<b>Dépréciations</b>				
- Titres de participation	17,4		(1,0)	16,4
- Mali de fusion				0,0
<b>Total dépréciations sur immobilisations financières</b>	<b>17,4</b>	<b>0,0</b>	<b>(1,0)</b>	<b>16,4</b>
<b>VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2025</b>	<b>828,4</b>	<b>204,5</b>	<b>(0,2)</b>	<b>1 032,7</b>

(\*) Nombre d'actions propres pour annulation 430 000 430 000

L'augmentation des titres de participations est principalement liée à Studio TF1 avec la souscription à l'augmentation de capital pour 200 millions d'euros (cf. paragraphe Faits marquants) ainsi qu'au rachat des participations minoritaires pour 0,7 million d'euro.

Les sorties de titres de participation concernent principalement TF1 SPV pour 1 million d'euro et TF1 Marketing services pour 0,1 million d'euros (cf. paragraphe Faits marquants).

## Stocks et en cours

Le poste « matières premières et autres approvisionnements » est composé intégralement de droits de diffusion. Le poste « en cours » correspond quant à lui à la production interne.

Les stocks se ventilent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Total 2025	Total 2024
Droits de diffusion	96,2	80,6
Production interne	3,3	3,1
<b>Total</b>	<b>99,5</b>	<b>83,7</b>

Les dépréciations de stocks se ventilent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Total 2025	Total 2024	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Droits de diffusion	13,5	19,4	cf. paragraphe 2-5. Stocks
<b>Total</b>	<b>13,5</b>	<b>19,4</b>	

La variation de ces postes par rapport à l'exercice précédent se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Droits de diffusion	Production interne	Total 2025	Rappel 2024
<b>Stock à l'ouverture</b>	<b>100,0</b>	<b>3,1</b>	<b>103,1</b>	<b>90,5</b>
- Achats	486,4	158,0	644,4	687,8
- Consommations au titre de la diffusion	(467,7)	(157,8)	(625,5)	(656,3)
- Droits échus/réformes/reventes	(22,5)		(22,5)	(18,9)
<b>- Consommations totales</b>	<b>(490,2)</b>	<b>(157,8)</b>	<b>(648,0)</b>	<b>(675,2)</b>
<b>Stock à la clôture</b>	<b>96,2</b>	<b>3,3</b>	<b>99,5</b>	<b>103,1</b>
<b>Variation de stock</b>	<b>(3,8)</b>	<b>0,2</b>	<b>(3,6)</b>	<b>12,6</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>				
A l'ouverture	19,4	0,0	19,4	19,3
Dotations	7,9		7,9	10,4
Reprises	(13,8)		(13,8)	(10,3)
<b>A la clôture</b>	<b>13,5</b>	<b>0,0</b>	<b>13,5</b>	<b>19,4</b>
<b>Valeur nette comptable</b>			<b>86,0</b>	<b>83,7</b>

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2025	Total 2024
Programmes et droits de télédiffusion (1)	510,2	445,7	5,6	961,5	1 028,2
Droits de retransmissions sportives (2)	78,8	159,6	1,5	239,9	215,5
<b>TOTAL</b>	<b>589,0</b>	<b>605,3</b>	<b>7,1</b>	<b>1 201,4</b>	<b>1 243,7</b>

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 ACQUISITIONS DE DROITS pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'évènements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 5,9 millions d'euros sur les contrats en USD au 31 décembre 2025 contre 6,6 millions d'euros sur les contrats en USD au 31 décembre 2024.

## Avances et acomptes versés sur commandes et créances

### Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 48,3 millions d'euros.

### Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2025, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 214,2 millions d'euros contre 222,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

## Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances fiscales (TVA, IS) et de soldes de comptes courants de filiales.

## Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

(en millions d'euros)	01/01/2025	Dotation	Reprise	31/12/2025
Avances et acomptes	0,0			0,0
Créances clients	0,1	0,1	0,0	0,2
Autres créances	0,0	0,2	0,0	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>

## Echéances des créances

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	A plus d'un an	Total
Actif immobilisé	0,0	0,0	0,0
Actif circulant (1)	593,9	0,9	594,8
<b>Total</b>	<b>593,9</b>	<b>0,9</b>	<b>594,8</b>

(1) comprenant les créances clients et autres créances nettes de dépréciation

## Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 10,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 (9,4 millions d'euros au 31 décembre 2024).

## Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Actions propres pour attribution		2,5		2,5
Actions propres contrat de liquidité		7,5	(6,0)	1,5
Contrat de liquidité		8,4	(7,4)	1,0
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>0,0</b>	<b>15,9</b>	<b>(13,4)</b>	<b>2,5</b>
Dépôts bancaires (à vue)	8,8		(3,5)	5,3
Comptes courants de trésorerie débiteurs (1)	827,1		(177,0)	650,1
Caisse	0,1			0,1
<b>Disponibilités</b>	<b>836,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(180,5)</b>	<b>655,5</b>
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>836,0</b>	<b>15,9</b>	<b>(193,9)</b>	<b>658,0</b>

## Dépréciation des comptes courants et VMP

Actions propres contrat de liquidité		0,0
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Comptes courants de trésorerie débiteurs (1)	128,2	0,6
<b>Disponibilités</b>	<b>128,2</b>	<b>0,6</b>
<b>TOTAL DEPRECATION</b>	<b>128,2</b>	<b>0,6</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>707,8</b>	
		<b>638,8</b>

Nombre d'actions propres	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
- contrat de liquidité		888 553	(704 937)	183 616
- pour attribution		304 839		304 839
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>1 193 392</b>	<b>(704 937)</b>	<b>488 455</b>

(1) Ces comptes courants incluent :

- le placement effectué chez Bouygues Relais (s'élevant à 568,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 621,0 millions d'euros au 31 décembre 2024),
- les comptes courants de trésorerie vis-à-vis de sociétés du groupe (23,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 117,1 millions d'euros en 2024),
- un compte courant relais accordé à la filiale Studio TF1 (dont le montant s'élève à 59,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 89,0 millions d'euros en 2024).

(2) La reprise de dépréciation de 109,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 correspond aux comptes courants de filiales intragroupe. Elle comprend la reprise de dépréciation du compte courant TF1 SPV pour un montant de 86,2 millions d'euros et celle du compte courant TF1 Marketing services pour un montant de 16,8 millions d'euros (cf paragraphe Faits marquants). Le solde de la provision pour dépréciation des comptes courants s'élève à 19,2 millions d'euros au 31 décembre 2025.

## Capitaux propres

Le capital est divisé en 211 284 237 actions ordinaires de 0,2 euro entièrement libérées.

(en millions d'euros)	01/01/2025	Affectation du résultat (AGM 2025)	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Capital	42,2		0,1		42,3
Prime d'émission	21,1		1,9		23,0
Réserve légale	4,3				4,3
Report à nouveau	438,7	115,1			553,8
Autres réserves	771,2				771,2
Résultat de l'exercice	241,7	(241,7)	118,9		118,9
<b>Sous total</b>	<b>1 519,2</b>	<b>(126,6)</b>	<b>120,9</b>	<b>0,0</b>	<b>1 513,5</b>
Provisions réglementées	21,0		14,0	(7,7)	27,3
<b>TOTAL</b>	<b>1 540,2</b>	<b>(126,6)</b>	<b>134,9</b>	<b>(7,7)</b>	<b>1 540,8</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>211 021 535</b>		<b>262 702</b>		<b>211 284 237</b>

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	01/01/2025	Dotations	Reprises	31/12/2025
Droits audiovisuels	2,1	9,2	(2,0)	9,3
Frais d'acquisition sur titres de participation	0,1			0,1
Logiciels et licences	18,8	4,8	(5,7)	17,9
<b>TOTAL</b>	<b>21,0</b>	<b>14,0</b>	<b>(7,7)</b>	<b>27,3</b>

## Provisions

Constituées selon les modalités indiquées au paragraphe 2-13. ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en millions d'euros)	01/01/2025	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2025
Provisions pour litiges	1,0	0,3	(0,1)	(0,3)	0,9
Provisions relatives aux sociétés apparentées	22,1	17,7	(22,1)		17,7
Provision liée aux plans d'attribution d'actions de performance	0,0	1,9			1,9
Provisions pour risques et charges divers	0,3	8,0	(3,0)	0,0	5,3
<b>Provisions pour risques</b>	<b>23,4</b>	<b>27,9</b>	<b>(25,2)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>25,8</b>
Provisions pour indemnités de fin de carrière	12,0	2,1	(0,1)	(1,0)	13,0
<b>Provisions pour charges</b>	<b>12,0</b>	<b>2,1</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>13,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35,4</b>	<b>30,0</b>	<b>(25,3)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>38,8</b>

Les provisions pour litiges correspondent à des risques juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes.

Les provisions pour risques divers comprennent une provision pour risque de perte latente sur un engagement d'achat ainsi qu'une provision destinée à couvrir un risque RH.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 13,0 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 19,3 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 5,8 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,85 %
- taux d'augmentation des salaires : 2,50 %
- âge de départ à la retraite : 65 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

## Dettes

### Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède des accords de tirages confirmés auprès de diverses banques d'un montant de 535 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2025 (dont l'échéance comprise entre 1 et 5 ans).

### Emprunts et dettes financières divers

Ce poste est constitué des placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 425,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 431,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

## Autres dettes

Ce poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 111,8 millions d'euros (95,0 millions d'euros en 2024).

### Echéances des dettes

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières divers	425,6			425,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232,0			232,0
Dettes fiscales et sociales	156,5	0,1		156,6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8,9			8,9
Autres dettes	150,0	0,4		150,4
<b>TOTAL</b>	<b>973,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>973,5</b>

### Etat des charges à payer et des produits à recevoir

(en millions d'euros)			
Actif	Passif		
Créances clients et comptes rattachés	15,9	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107,4
Autres créances	28,1	Dettes fiscales et sociales	82,0
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2,2
		Dettes diverses	111,8

### Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 1,2 million d'euros sont relatifs principalement à la filiale TF1 Publicité et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gracieux à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2024 s'élevait à 2,3 millions d'euros.

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2025	2024
Recettes de Publicité liées à l'antenne	967,7	1086,3
Autres prestations de service (1)	138,2	87,8
Produits des activités annexes (2)	72,5	15,6
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>1178,4</b>	<b>1189,7</b>

(1) - Dont 33,1 millions d'euros de prestations intragroupe qui figuraient en transfert de charges en 2024

(2) - Dont 58,6 millions d'euros de prestations intragroupe qui figuraient en transfert de charges en 2024

Les recettes publicitaires réalisées à l'étranger s'élèvent à 24,6 millions d'euros en 2025 contre 26,0 millions d'euros en 2024.

### Reprise sur amortissements, dépréciation et provisions

Cette rubrique comprenait en 2024, un montant de 91,0 millions d'euros correspondant aux transferts de charges.

### Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 490,1 millions d'euros contre 488,5 millions d'euros en 2024. Se reporter au paragraphe 3-5. Stocks et en cours.

### Autres achats et charges externes

Ce poste comprend notamment une charge relative aux droits de retransmissions sportives pour un montant de 61,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 80,1 millions d'euros en 2024.

Il comprend également des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 7,4 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 0,8 million d'euros. Le montant net s'élève donc à 6,6 millions d'euros en 2025 contre 6,7 millions d'euros en 2024.

### Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 46,2 millions d'euros en 2025 contre 55,9 millions d'euros en 2024.

### Salaires et cotisations sociales

Ce poste comprenait une provision au titre de l'intéressement de 4,9 millions d'euros en 2024.

## Autres charges

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 40,4 millions d'euros en 2025 contre 45,2 millions d'euros en 2024.

## Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes	136,1	199,2
Intérêts nets versés ou reçus	13,6	26,5
Mali de fusion (1)	(118,4)	(0,1)
Provisions nettes pour dépréciation des titres (2)	0,0	(1,5)
Provisions pour dépréciation des comptes courants	109,0	(30,0)
Provisions pour risques liés à la quote-part de pertes dans les sociétés apparentées	(17,6)	(22,1)
Ecarts de change et provisions écarts de conversion	0,4	0,2
Autres provisions financières	(0,7)	(0,7)
<b>Net</b>	<b>122,4</b>	<b>171,5</b>

(1) se reporter au paragraphe *Faits marquants*

(2) se reporter au paragraphe 3-4. *Immobilisations financières*

Concernant les sociétés liées, les intérêts nets reçus s'élèvent à 13,5 millions d'euros en 2025 contre 25,9 millions d'euros en 2024.

## Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Réformes/droits échus et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations incorporelles (1)	0,0	24,5
Réformes et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations corporelles	0,0	(0,1)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	(6,4)	(0,3)
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	0,0	0,0
Divers (2)	0,0	1,4
<b>Net</b>	<b>(6,4)</b>	<b>25,5</b>

(1) Au 31 décembre 2024, la plus-value nette de 24,5 millions d'euros comprend une plus-value sur cession de marque mentionnée compensée principalement par des mises au rebut d'immobilisations incorporelles.

(2) Au 31 décembre 2024, les produits exceptionnels divers correspondent à un produit perçu dans le cadre d'une décision de justice en faveur de TF1 SA.

## Impôt sur les bénéfices

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Charge d'impôt groupe fiscal (1)	(36,8)	(49,9)
Crédit d'impôts	33,4	30,0
Produit net d'impôt à percevoir des filiales	5,2	10,5
Charge/Produit d'impôt sur exercice antérieur	0,6	(0,4)
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>2,4</b>	<b>(9,8)</b>
Résultat avant impôt et participation	121,7	253,7
Taux d'impôt apparent	1,97%	-3,86%

(1) dont contribution exceptionnelle sur les bénéfices : -14,5 millions d'euros

La charge d'impôt relative au résultat exceptionnel est de -1,6 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 40 sociétés au 31 décembre 2025.

Le groupe fiscal ne dispose pas de déficit reportable au 31 décembre 2025.

L'écart entre le taux d'impôt théorique et le taux apparent résulte tant en 2025 qu'en 2024, de déductions et réintégrations liées à des produits et charges non totalement fiscalisés (dividendes, plus ou moins-value long terme principalement) et de retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, neutralisation/déneutralisation d'opérations intragroupe notamment).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal en 2025 et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 52,9 millions d'euros.

Les crédits d'impôt de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2025	2024
Crédit d'impôt mécénat	2,0	3,0
Crédit d'impôt famille	0,3	0,3
Crédit d'impôt audiovisuel	31,1	26,7
<b>Total</b>	<b>33,4</b>	<b>30,0</b>

## Fiscalité différée

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futurs non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base du taux applicable en 2025, à savoir 25,83 %.

(en millions d'euros)	Accroissement futur d'impôt	Allégement futur d'impôt
Provisions réglementées	7,0	-
Provisions pour risques		0,5
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, écarts de conversion	-	5,0

## Autres informations

### Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2025, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en millions d'euros)

Engagements donnés	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2025	Rappel 2024
Contrats de location simple	24,1	72,4		96,5	61,8
Contrats de transport d'images	4,7	8,5		13,2	16,2
Garanties (1)	1,2	1,8	9,2	12,2	126,0
Divers (2)	1,3			1,3	3,2
<b>TOTAL</b>	<b>31,2</b>	<b>82,7</b>	<b>9,2</b>	<b>123,1</b>	<b>207,2</b>

(en millions d'euros)

Engagements reçus	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2025	Rappel 2024
Contrats de location simple	24,1	72,4	0,0	96,5	61,8
Contrats de transport d'images	4,7	8,5	0,0	13,2	16,2
Divers (2)	1,8			1,8	2,6
<b>TOTAL</b>	<b>30,6</b>	<b>80,9</b>	<b>0,0</b>	<b>111,4</b>	<b>80,6</b>

(1) Cette rubrique correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.

(2) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change et de taux (se reporter au paragraphe 5-2-1. Couverture du risque de change).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter au paragraphe 3-11-1. Emprunts auprès des établissements de crédit).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2025.

### Utilisation des instruments financiers de couverture

#### Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours de change :

- du fait de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, et
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

Le principe de gestion appliqué au sein des entités du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de changes nets découlant des opérations commerciales par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché. Les positions de change sont gérées de façon centralisée.

TF1 comptabilise à chaque arrêté :

- la perte ou le gain de change relatif à l'application des garanties de change décrites ci-dessus,
- un écart de conversion actif ou passif correspondant aux gains et pertes de change latents se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties.

Au 31 décembre 2025, la contre-valeur du montant global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 90,8 millions d'euros dont :

- 62,9 millions d'euros d'achats à terme répartis en USD (pour un montant de 72,2 millions d'USD, valorisés au taux de clôture soit 61,4 millions d'euros), en CAD (pour un montant de 1,9 millions de CAD, valorisés au taux de clôture soit 1,2 millions d'euros), et en GBP (pour un montant de 0,3 million de GBP, valorisés au taux de clôture soit 0,3 million d'euros),
- 27,9 millions d'euros de ventes à terme répartis en CHF (pour un montant de 18,0 millions de CHF, valorisés au taux de clôture soit 19,3 millions d'euros), et en euros pour un montant de 8,6 millions d'euros.

### **Couverture du risque de taux**

TF1 SA n'étant pas endettée à moyen-long terme, intervient en tant qu'intermédiaire entre ses filiales et les contreparties bancaires pour mettre en place les couvertures de taux des filiales. Le principe appliqué au sein des entités du Groupe est de couvrir, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers existants ou probables qui génèrent des intérêts payés ou reçus à moyen-long terme. L'objectif est de sécuriser le résultat financier futur en fixant le coût de la dette moyen-long terme par des swaps, pour des montants et des durées liées à aux actifs et passifs financiers représentatifs. Les positions de taux sont gérées de façon centralisée.

TF1 SA utilise des contrats de swap de taux pour prémunir ses filiales contre les variations des taux des emprunts contractés par ces dernières.

Au 31 décembre 2025, la contre-valeur du montant nominal global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 115,8 millions d'euros constitués :

- en CAD, pour un montant de 76,8 millions de CAD, valorisé au taux de clôture, soit 47,7 millions d'euros à échéance juin 2027, payeur taux fixe,
- en USD, pour un montant de 80,0 millions d'USD, valorisé au taux de clôture, soit 68,1 millions d'euros à échéance juin 2027, payeur taux fixe.

### **Effectifs**

L'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Employés	143	131
Agents de maîtrise	122	136
Cadres	947	924
Journalistes	293	279
Stagiaires	37	34
Intermittents	69	64
<b>TOTAL</b>	<b>1 610</b>	<b>1 568</b>

## Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2025 aux cadres dirigeants du groupe, soit les onze membres du comité exécutif TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 9,4 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 0,8 million d'euros.

Rodolphe Belmer bénéficie d'un régime de retraite complémentaire sous forme d'une attribution d'actions de performance. La charge relative à la contribution de l'exercice 2025, refacturée par Bouygues est de 0,5 million d'euros (y compris contribution URSSAF).

Il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatifs aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

## Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

## Rémunération des administrateurs

Le montant des rémunérations versé aux administrateurs au cours de l'exercice 2025 s'élève à 0,5 million d'euros.

## Honoraires des commissaires aux comptes

(en millions d'euros)	EY	PWC
Honoraires afférents à la certification des comptes	0,3	0,2
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (1)	0,2	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
<b>TOTAL</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>

(1) Pour les missions prévues à l'article L 821-54, II du Code de commerce.

## Information sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom:	BOUYGUES SA
	Siège:	32 avenue Hoche 75008 PARIS
	N° SIREN	572 015 246
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	32 avenue Hoche 75008 PARIS

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom:	TF1 SA
	Siège:	1, quai du Point du Jour 92100 BOULOGNE
	N° SIREN	326 300 159
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	1, quai du Point du Jour 92100 BOULOGNE

## Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

(en millions d'euros)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice
Bouygues SA	Convention de service commun	3,4

## Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société (2)	CA hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>I. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)</b>									
- TF1 PUBLICITE	70 485	100,00%	3 038	3 038	1 337	-	1 645 449	17 095	20 000
- TF1 FILMS PRODUCTION	35 946	100,00%	1 768	1 768	10 973	-	38 801	87	-
- TF1 BUSINESS SOLUTIONS	15 757	100,00%	3 049	3 049		-	17 547	12 014	8 000
- E-TF1	27 557	100,00%	1 000	1 000		-	279 948	26 116	18 000
- LA CHAINE INFO	(8 994)	100,00%	2 059	59	2 261	-	48 010	(15 767)	-
- TF1 PRODUCTION	18 177	100,00%	39 052	39 052		-	74 935	3 376	3 000
- TF1 EXPANSION	219 945	100,00%	291 292	291 292		-	0	27 755	15 000
- MONTE CARLO PARTICIPATION	284 728	100,00%	213 827	213 827		-	9	67 022	72 000
- TF1 MANAGEMENT	7	100,00%	80	80		-	0	(1)	-
- TF1 DISTRIBUTION	1 053	100,00%	2 040	500	498	-	114 690	459	-
- GIE ACQUISITION DE DROITS	(2 448)	93,00%	0	0		-	225 152	(2 448)	-
- TF1 DS	240	100,00%	100	100		-	74 320	140	-
- STUDIO TF1 (*)	119 082	100,00%	240 088	240 088	59 000	-	22 381	(23 115)	-
- TF1 SOCIAL E-COMMERCE	(18 467)	100,00%	40	40	271	-	0	6 992	-
- PREFAS 34	40	100,00%	40	40		-	0	0	-
- PREFAS 35	40	100,00%	40	40		-	0	0	-
- PREFAS 36	40	100,00%	40	40		-	0	0	-
<b>Total des filiales</b>	<b>797 553</b>		<b>794 013</b>					<b>136 000</b>	

Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)</b>									
- MEDIAMETRIE (*)	54 234	10,80%	44	44	-	95 823	1 830	100	
- A1 INTERNATIONAL	nc	50,00%	12 809	0	-				-
- SMR6	64	20,00%	15	15	-	74	(12)	-	
<b>III. Participations (capital détenu inférieur à 10%)</b>									
- Autres participations			112	21					-
<b>Total des participations</b>			<b>12 980</b>	<b>80</b>				<b>100</b>	
<b>TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>	<b>810 533</b>		<b>794 093</b>					<b>136 100</b>	

(1) le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres

(2) les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

(\*) Capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2024

## Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

## Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Actif

(en millions d'euros)	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Droits audiovisuels	724,8	694,5	30,3	38,4
Autres immobilisations incorporelles	65,9	42,9	23,0	21,1
	<b>790,7</b>	<b>737,4</b>	<b>53,3</b>	<b>59,5</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Matériels et outillages	92,8	74,1	18,7	21,1
Autres immobilisations corporelles	97,6	54,0	43,6	47,6
Immobilisations corporelles en cours	1,9	0,0	1,9	3,1
	<b>192,3</b>	<b>128,1</b>	<b>64,2</b>	<b>71,8</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	610,9	17,4	593,5	593,3
Autres titres immobilisés	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations financières	234,9	0,0	234,9	234,8
	<b>845,8</b>	<b>17,4</b>	<b>828,4</b>	<b>828,1</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>1 828,8</b>	<b>882,9</b>	<b>945,9</b>	<b>959,4</b>
<b>Stocks et en cours</b>				
Droits de diffusion	103,1	19,4	83,7	71,2
Avances et acomptes versés sur commandes	63,9	0,0	63,9	76,3
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés	278,0	0,1	277,9	279,6
Autres créances	452,6	0,0	452,6	376,1
	<b>730,6</b>	<b>0,1</b>	<b>730,5</b>	<b>655,7</b>
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0	0,0	0,0
Disponibilités	836,0	128,2	707,8	687,0
Charges constatées d'avance	9,4	0,0	9,4	9,5
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>1 743,0</b>	<b>147,7</b>	<b>1 595,3</b>	<b>1 499,7</b>
Ecarts de conversion actif	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 571,8</b>	<b>1 030,6</b>	<b>2 541,2</b>	<b>2 459,1</b>

Passif

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>Capitaux propres</u></b>		
Capital	42,2	42,2
Prime d'émission	21,1	20,2
Réserve légale	4,3	4,3
Autres réserves	771,2	771,2
Report à nouveau	438,7	375,9
Résultat net de l'exercice	241,7	178,9
	<b>Situation nette</b>	<b>1 519,2</b>
Provisions réglementées	21,0	20,3
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 540,2</b>	<b>1 413,0</b>
Provisions pour risques et charges	35,4	42,8
<b>Total des provisions</b>	<b>35,4</b>	<b>42,8</b>
<b><u>Dettes</u></b>		
Emprunts et dettes financières divers (2)	431,2	465,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227,2	217,7
Dettes fiscales et sociales	164,0	148,3
Dettes sur immobilisations	4,4	8,6
Dettes diverses	136,5	161,8
Produits constatés d'avance	2,3	1,5
<b>Total des dettes</b>	<b>965,6</b>	<b>1 003,3</b>
Ecarts de conversion passif	0,0	0,0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 541,2</b>	<b>2 459,1</b>

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs 0,0 0,0  
 (2) Dont comptes courants Intragroupe 431,2 465,4

Compte de résultat

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation</b>		
Recettes de Publicité liées à l'antenne	1 086,3	1 095,5
Autres prestations de services	87,8	66,1
Produits des activités annexes	15,6	9,9
<i>Montant net du chiffre d'affaires</i>	<b>1 189,7</b>	<b>1 171,5</b>
Production stockée	0,4	0,2
Production immobilisée	7,9	5,5
Subvention d'exploitation	0,0	0,0
Reprises sur amortissements et provisions	118,0	108,9
Transferts de charges	91,0	87,7
Autres produits	10,5	9,4
<b>Total</b>	<b>1 417,5</b>	<b>1 383,2</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	500,7	468,4
Variation de stock	(12,2)	(0,5)
Autres achats et charges externes	298,8	336,0
Impôts, taxes et versements assimilés	67,9	65,9
Salaires et traitements	156,9	141,5
Charges sociales	68,0	57,7
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- amortissements des immobilisations	112,3	114,7
- provisions / immo. incorp. & actif circulant	110,8	84,3
- provisions pour risques et charges	11,3	15,6
Autres charges	46,3	47,2
<b>Total</b>	<b>1 360,8</b>	<b>1 330,8</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>56,7</b>	<b>52,4</b>
<b>Résultat financier</b>		
Produits financiers	259,5	205,3
Charges financières	88,0	74,2
<b>Total</b>	<b>171,5</b>	<b>131,1</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>228,2</b>	<b>183,5</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,3	0,0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	29,2	(0,7)
Reprises sur provisions	8,8	9,3
<b>Total</b>	<b>38,3</b>	<b>8,6</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,2	0,0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3,4	5,9
Dotations aux amortissements et aux provisions	9,2	9,4
<b>Total</b>	<b>12,8</b>	<b>15,3</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>25,5</b>	<b>(6,7)</b>
<b>Résultat avant impôt et participation</b>	<b>253,7</b>	<b>176,8</b>
Participation des salariés	2,2	0,0
Impôt sur les sociétés	9,8	(2,1)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>241,7</b>	<b>178,9</b>

**Tableau des flux de trésorerie**

(en millions d'Euros)

31.12.25

31.12.24

<b>1 - Opérations d'exploitation</b>		
• Résultat de l'exercice	118,9	241,7
• Amortissements et provisions <sup>(1) (2)</sup>	129,8	131,3
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,0	-26,8
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>248,7</b>	<b>346,2</b>
• Acquisitions de programmes télévisuels <sup>(2)</sup>	-3,5	1,0
• Amortissements et provisions de programmes télévisuels <sup>(2)</sup>	5,6	-6,0
• Stocks	-2,3	-12,6
• Créances d'exploitation	135,4	-74,6
• Dettes d'exploitation	10,3	0,5
• Avances nettes en provenance des tiers	12,9	12,5
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>158,4</b>	<b>-79,2</b>
<b>TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>407,1</b>	<b>267,0</b>
<b>2 - Opérations d'investissement</b>		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup>	-143,4	-118,2
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup>	0,0	27,2
• Acquisitions de participations financières	-200,8	-1,9
• Cessions/diminutions de participations financières	0,1	0,1
• Incidence des fusions	0,0	0,1
• Variation nette des dettes sur immobilisations	4,5	-4,2
• Variation nette des autres immobilisations financières	0,0	-0,1
<b>TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>-339,6</b>	<b>-97,0</b>
<b>3 - Opérations de financement</b>		
• Variation des capitaux propres	1,9	0,9
• Variation nette des dettes financières	-5,6	-34,1
• Variation VMP et actions propres	-8,7	0,0
• Dividendes mis en paiement	-126,6	-116,0
<b>TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT</b>	<b>-139,0</b>	<b>-149,2</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>-71,5</b>	<b>20,8</b>
Trésorerie au début de l'exercice	707,8	687,0
Variation de la trésorerie	-71,5	20,8
Trésorerie à la clôture de l'exercice	636,3	707,8

(1) Hors programmes télévisuels comptabilisés en valeurs immobilisées

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de programmes télévisuels, qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées, ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.